

**L'hon. M. Starr:** Il veut connaître dès maintenant l'opinion de l'auditeur général.

**L'hon. M. Benson:** Pourquoi donc? Vous connaissez l'opinion des légistes de la Couronne.

**M. Knowles:** Monsieur le président, tirons une chose au clair. Les légistes de la Couronne sont au service de la Couronne. C'est à la Couronne qu'ils donnent leurs opinions. L'auditeur général, lui, est au service du Parlement, et à mon sens, il conviendrait que nous obtenions l'opinion d'un fonctionnaire au service du Parlement. A propos des opinions juridiques reçues par le gouvernement, le député d'York-Humber a évoqué une question sur laquelle les légistes de l'État avaient donné une opinion au gouvernement conservateur en 1962 et une opinion exactement contraire au gouvernement libéral en 1963. Je ne veux pas reprendre la discussion, mais le Parlement a sûrement le droit de demander à un de ces comités d'obtenir l'opinion d'un fonctionnaire au service du Parlement.

**L'hon. M. Churchill:** J'aimerais féliciter le ministre du Revenu national. Cela le rendra peut-être moins revêche. Je le félicite de son vif empressement à fournir tous les renseignements qu'il possédait au sujet de ces transferts. A cet égard, il n'a pas du tout agi comme le ministre de la Défense nationale. Je félicite le ministre de nous avoir si promptement répondu aujourd'hui. Cela dit, je n'admets pas son obstruction actuelle. Je crains qu'ayant trouvé un bon moyen de contourner les difficultés que comportent les crédits provisoires, le gouvernement ne s'y accroche à l'avenir. Le député de Peace-River y a fait allusion dans son discours hier.

Cet extraordinaire petit fonds pour les éventualités, le crédit n° 15a du ministère des Finances, est une vraie mine d'or nouvellement découverte. Maintenant, on ne manquera pas de l'exploiter à fond. On puisera dans le crédit 15a tout l'argent dont on aura besoin. C'est un chèque en blanc offert au gouvernement. Moi, je tiens à protéger les droits du Parlement et des contribuables canadiens. On n'a formulé aucun argument valable pour prouver que j'ai tort de soutenir

qu'il faudrait consulter à ce sujet le fonctionnaire au service du Parlement, soit l'auditeur général. Si on ne le fait pas, il nous faudra revenir sans cesse sur cette question. Des années peuvent s'écouler avant qu'on ne trouve une solution. L'auditeur général pourrait en trouver une d'ici Noël si le ministre acceptait notre proposition de déférer la question au comité des comptes publics. Dans ce cas, j'espère que les membres du comité, par suite du débat à la Chambre, trouveraient qu'on devrait demander l'opinion de l'auditeur général.

Il est six heures, monsieur le président.

**Une voix:** Poursuivez.

**L'hon. M. Starr:** Nous ne sommes pas disposés à continuer, monsieur le président. A mon sens, le gouvernement devrait étudier sans tarder la demande raisonnable formulée par le député de Winnipeg-Sud-Centre. Peut-être que demain, le gouvernement pourrait comprendre de quels motifs elle s'inspire. La demande est très raisonnable et le gouvernement devrait peut-être y accéder.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

• (6.00 p.m.)

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Nicholson:** Hier soir, monsieur l'Orateur, la Chambre a fait subir la deuxième lecture au bill n° C-241, modifiant la loi nationale sur l'habitation. Le comité plénier a ensuite étudié la mesure article par article et l'on a fait rapport de l'état de la question. Toutefois, la troisième lecture a été réservée pour aujourd'hui. J'espère que la Chambre consentira maintenant à faire subir la troisième lecture au projet de loi, car le temps est un élément qui entre ici en ligne de compte.

**L'hon. M. Starr:** Sauf erreur, monsieur l'Orateur, la coutume veut qu'après la deuxième lecture d'un bill et son étude en comité, la troisième lecture en soit remise au lendemain. Je propose donc que nous passions en premier lieu demain à la troisième lecture du projet de loi.

(A 6 h. 03, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)